

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 Novembre 2019 à 20 H 30

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR	X		X	
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL			X	M. Pierre LOZOUET
Mme Chantal DUJARDIN			X	Mme HAVET Dominique

Secrétaire de séance : M. LOZOUET Pierre

Un courrier émanant d'un habitant de Clères (route des Marettes) a été déposé sur la table, à l'attention de chaque élu.

Mme le Maire propose au Conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Participation au financement du Centre de Secours de Bosc Le Hard.
- Aménagement et sécurisation RD6 et RD 155 : choix des prestataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

1° : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2019 :

Le procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 2019 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** le procès-verbal de la réunion du 7 Octobre 2019.

2° - PROPRIETE RUE LOUIS DUTHIL : CONVENTION AVEC EPFN POUR ETUDE FLASH :

Suite à l'acquisition par la Commune de la propriété jouxtant la Mairie, par le biais des services fonciers de l'EPFN, Mme le Maire propose au Conseil de faire appel à l'EPFN, afin de déterminer le devenir de cette maison d'une surface de 193 m² et la faisabilité du projet envisagé.

L'EPFN assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'étude, la consultation des bureaux d'études, ainsi que la sélection des candidats, notifierait le marché et accompagnerait la Commune tout au long de la démarche.

Le coût total de la démarche d'étude est financé à 100% par l'EPFN, dans un plafond maximum de 20 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à signer la convention relative à l'étude de faisabilité urbaine, technique et économique, pour la reconversion de l'ancienne maison d'habitation rue Louis Duthil.

3° - LOTISSEMENT LE CLOS ST SAUVEUR : TRAVAUX DE VIABILISATION – CHOIX DU PRESTATAIRE :

Mme le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres concernant le marché de travaux de viabilisation du lotissement communal : Détail ci-après :

LOT 1 : VRD

SOCIETES	MONTANTS OFFRES HT	NOTE FINALE (VALEURS TECHNIQUE + PRIX)	CLASSEMENT
VIAFRANCE (Base)	296 886.38 €	8.86	4
DR	279 030.50 €	8.85	5
LANGEVIN TP	367 964.39 €	7.28	6
SOCORE-TROLETTI	283 618.58 €	8.99	2
FIZET	254 127.00 €	9.16	1
VIAFRANCE (variante)	278 247.98 €	8.7	3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** d'attribuer le marché à la Société FIZET, pour un montant de 254 127.00 € HT ; **autorise** Mme le Maire à signer tous documents concernant ce marché.

LOT 2 : AEP

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant estimé des travaux était de 75 115.00 €. Seule la Société RESEAUX ENVIRONNEMENT a déposé une offre d'un montant de 67 350.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **attribue** le marché à la Sté RESEAUX ENVIRONNEMENT, pour un montant de 67 350.00 € HT ; **autorise** Mme le Maire à signer tous documents concernant ce marché ;

4° - SUBVENTION AU CONSEIL NATIONAL VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion à cette association est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 2017, pour toutes les Communes labellisées «Villes et Villages Fleuris », afin de conserver leur label.

Mme le Maire propose au Conseil de régler la cotisation de 2019, d'un montant de 175 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à verser une subvention d'un montant de 175 €, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

5° - BONS CADEAUX POUR LES AGENS COMMUNAUX :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux agents communaux des bons cadeaux en fin d'année. 16 agents sont concernés.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

6° - BONS CADEAUX ENFANTS (-12 ANS) DES AGENTS COMMUNAUX :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'idée de bons cadeaux pour les enfants des agents communaux, âgés de moins de 12 ans (8 enfants concernés).

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

7° - FIBRE OPTIQUE : MISE A JOUR DES NOMS DE VOIES COMMUNALES :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la Société AXIONE sollicite la Commune afin de procéder aux corrections des adresses identifiées par Seine Maritime Numérique (vérifier et valider les adresses à raccorder).

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un accord d'implantation des armoires de rue avait été signé en décembre 2018 et signale qu'un représentant de la Société AXIONE effectue des passages sur des parcelles et bâtiments privés (conventions avec les propriétaires), afin de faciliter le passage du réseau fibre.

Toutes ces étapes font partie de la phase d'étude, et sont indispensables au bon déroulement des travaux (phase 2).

Sur le tableau que la Société AXIONE a fait parvenir à la Mairie, concernant des adresses postales, le tableau indique « Le Mont Landrin » au lieu de « Côte du Mont Landrin ».

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de modifier l'adresse postale en indiquant **Côte du Mont Landrin pour les numéros 222, 285, 294, 312, 313, 322, 328, 369, 370, 397, 409, 437, 482, 1039, 1095 et 1141.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à apporter les modifications énumérées ci-dessus ;

8° - BUDGET 2019 : DECISION MODIFICATIVE :

Afin d'abonder le chapitre 011 : charges de gestion courante et payer le solde des études préalables et travaux du «Mille Club », Mme le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Investissement :

Dépenses /art 2318 - opération 151 (Valorisation Patrimoine Communal) : - 42 949 €

Recettes / art 021 (virement à la section fonctionnement) : - 42 949 €

Fonctionnement :

Dépenses / art 023 (virement section investissement) : - 42 949 €

Dépenses / art 673 :	+ 12 000 €
/ art 60631 (fournitures d'entretien) :	+ 16 000 €
/ art 615221 (entretien bât communaux) :	+ 10 000 €
/ art 6232 (Fêtes et cérémonies) :	+ 2 000 €
/ art. 6411 (personnel titulaire)	+ 2 949 €

Investissement :

Dépenses / art 2318 – opération 151 : - 31 500 €

Dépenses / art 204182 (Mille Club) : + 31 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** la décision modificative telle que présentée ;

9° - REUNION PUBLIQUE 22 OCTOBRE AVEC LES HABITANTS DU HAMEAU DES MARETTES :

Lotissement Bois Hébert au hameau des Marettes.

Présence de 4 élus, du promoteur et de son bureau d'étude, ainsi que 25 habitants (environ) du hameau des Marettes.

Invitation à cette réunion par Mme le Maire suite à une pétition des habitants des Marettes, contre le projet de lotissement.

- Projet privé et non communal, situé en zone UH du PLU (PLU approuvé en Décembre 2016, après enquête publique, validation du projet par les services de l'Etat).
- Présentation du plan par le bureau d'étude : 15 parcelles avec une seule voirie, une entrée et une sortie. Les travaux devraient commencer en Mars 2020.
- Questions posées par les habitants et réponses données par le promoteur :
 - Dangerosité des croisements sur des routes peu larges -> aménagement de refuges au droit du lotissement et sécurisation des entrées et sorties par élargissement et éclairage.

- Risque de cavités -> des sondages ont été effectués.
- En cas de fortes pluies la rue Bois Hébert est inondée -> le promoteur ne gère que les eaux pluviales au niveau du lotissement.

Un rendez-vous sur site avec les élus et les habitants est prévu le 7 Décembre à 10 H 00, afin d'évoquer les problèmes rencontrés au hameau des Marettes et d'y trouver des réponses.

Mme CLAIR propose de lire le courrier destiné à chaque élu, déposé en début de séance par une personne habitant route des Marettes à Clères.

Avant de laisser la parole aux conseillers municipaux, Mme le Maire donne lecture de la réponse faite à cette même personne, suite au courrier reçu précédemment.

10° - POINT SUR DOSSIERS EN COURS :

- **Maison de santé** : démarrage des travaux le 12 Novembre. Réunion de chantier chaque mardi à partir de 14 H 00. Revoir la signalisation au niveau emprise de chantier.
- **Chapelle Notre Dame des Buis** : travaux charpente en cours. Réunion de chantier tous les mardis à 9 H. Poutre en pignon à changer.
- **Zone humide** : mare creusée. Devis pour abattage de 12 arbres :
SARL MG NATURE : 1 440.00 € TTC / SARL GRESSENT : 1 800.00 € TTC : SARL HOUISSE : 4 692.00
SAS MALLET : 5 760.00. Reprofiler le passage à gué. Coût environ 800 € HT.

11° - PRESENTATION PROJET AMENAGEMENT ANCIEN PRESBYTERE EN TIERS-LIEU :

1^{er} scénario : RDC : atelier 1 : cours de pâtisserie. Atelier 2 : espace polyvalent de 30.6 m². Hall et WC PMR. 1^{er} étage : d'un côté 2 chambres et 2 salles de bain et de l'autre côté une salle commune de 34.10 m², avec une zone conviviale et une zone repas. 2^e étage : 2 chambres.

2^e scénario : RDC : idem scénario n°1. 1^{er} étage : d'un côté salle commune de 34.8 m² et de l'autre côté un atelier artisanat de 34.10 m². Entre les 2 pièces, un office – salle commune de 5.8 m². 2^e étage : idem scénario n°1

Etude de marketing en cours par le biais de Seine Maritime Attractivité.

Il est prévu d'inscrire le projet au Contrat de Territoire pour subvention.

12° - PARTICIPATION FINANCEMENT CENTRE DE SECOURS BOSCOLEHARD :

Une réunion s'est tenue le 24 septembre dernier en Mairie de Bosc-le-Hard, afin de présenter le projet de construction d'un nouveau centre de secours.

En présence du SDIS et de 10 Communes, la question de la participation des Communes au financement du centre de secours a été sollicitée.

Après débat et considérant que Clères dépend principalement du centre de secours de Montville et que seulement 5.9% des interventions du centre de secours de Bosc-le-Hard concerne notre Commune, **le Conseil Municipal ne souhaite pas** participer au financement de cette opération, par vote à main levée : 8 élus «contre la participation au financement » et 5 « abstentions » ; **charge** Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

13° - AVENANT MARCHE DE TRAVAUX VC2 ET VC4 LIEUDIT CORDELLEVILLE :

Suite à la délibération n°47 du 4 Septembre 2019, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires de renforcement de la VC2 et VC4 vont être nécessaires.

Mme le Maire rappelle que le montant initial des travaux s'élève à 35 827.50 € HT (Société FIZET).

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer un avenant d'un montant de 2 184 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à signer l'avenant de ce marché, dont le montant est de 2 184 € HT, soit un montant global du marché à **38 011.50 € HT**.

14° - AMENAGEMENT ET SECURISATION RD 6 ET RD 155 : CHOIX DES PRESTATAIRES

Mme le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres concernant le marché d'aménagement de la traverse du hameau du Tôt (RD 155) et de la rue Edmond Spalikowski (RD 6), suite à la relance du marché le 20 septembre 2019. Détail ci-dessous :

SOCIETES	MONTANTS OFFRES HT TRANCHE FERME	MONTANTS OFFRES HT TRANCHE CONDITIONNELLE	NOTE FINALE (VALEUR TECHNIQUE + PRIX)	CLASSEMENT
VIAFRANCE	175 706.07	336 128.71	17.53	3
ASTEN	153 031.26	300 531.10	16.75	4
FIZET	144 759.45	285 694.48	19.44	1
COLAS	151 943.30	292 890.30	19.05	2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **attribue** le marché à la Société FIZET, pour un montant de 144 759.45 € HT pour la tranche ferme et 285 694.48 € HT pour la tranche conditionnelle, **autorise** Mme le Maire à signer tous documents concernant ce marché.

15° - INFORMATIONS DU MAIRE :

- **Vœux de la Municipalité** : 10 Janvier à 19 H 00 – Salle Clara.
- **Repas des Aînés** le 30 Nov : 134 personnes.
- **Repas du personnel communal et des élus** : 13 Décembre à 19 H 15 – Salle Clara
- **Travaux voirie VC2 et VC4** : démarrage le 18 Novembre.